

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mercredi 25 juin 2014, à 20 h 30, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Josée Bissonnette, Peggy Black, Richard Boucher, Richard Bourgouin, Brigitte Collin, Reine Cossette, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Gaétane Tremblay, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi qu'Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES** : madame Nicole Deschênes et messieurs Gino Le Brasseur et Paul St-Onge.

**SONT AUSSI ABSENTS** : messieurs David Picher et Paul St-Amand.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles (par téléphone), Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines et Stéphane Ouellet, coordonnateur au Service des ressources matérielles.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 20 h 30.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-166-06-14**

Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal (néant)
4. Affaires en cours
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
  - Direction générale
    - 6.1. Rapport du Comité d'évaluation du directeur général (huis clos)
    - 6.2. Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles / période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014
  - Service du secrétariat général et des communications
    - 6.3. Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossiers d'août (reporté à la séance en ajournement du 26 août 2014)
    - 6.4. Rémunération des commissaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 6 novembre 2014
  - Service des ressources matérielles
    - 6.5. Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511)
      - 6.5.1. Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le territoire 1 desservant les villes de Chambly, Carignan, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville

- 6.5.2. Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le territoire 2 desservant les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil et Saint-Jean-Baptiste
- 6.5.3. Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le territoire 3 desservant les villes de Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Saint-Marc-sur-Richelieu
- 6.6. Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation professionnelle (Mesure 50512)
- 6.7. Demande d'autorisation de travaux et d'acquisition de servitude pour l'installation d'une station de vidange pour les véhicules récréatifs sur le terrain de l'école secondaire le Carrefour, à Varennes (lot 924)
- 6.8. Autorisation pour un appel d'offres sur invitation pour une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public pour l'enlèvement de la neige pour les unités administratives de la municipalité de Saint-Amable
- 6.9. Suivi sur les propositions de partage des coûts d'opération des piscines des écoles secondaires Polybel et du Mont-Bruno
- Service des ressources éducatives
- 6.10. Politique relative aux projets pédagogiques particuliers
- Service des ressources financières
- 6.11. Demande d'autorisation pour adopter un budget déficitaire
- 7. Point d'information (néant)
- 8. Affaires diverses
  - 8.1. Hommage à un commissaire pour ses 25 ans de service
- 9. Protecteur de l'élève / Avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
  - 12.1. Parole aux commissaires-parents
  - 12.2. Parole aux autres commissaires
- 13. Ajournement de la séance au 26 août 2014 à 20 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Néant.

### **4. AFFAIRES EN COURS :**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant.

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Un parent de jumeaux fait état de son souhait que les parents d'enfants jumeaux ou jumelles puissent décider si leurs enfants devraient être placés ou non dans la même classe. Elle fait état d'une résolution adoptée à ce sujet par la Commission scolaire de Montréal en 2003.

Madame Roberge explique que compte tenu de l'article 96.15 paragraphe 5 de la *Loi sur l'instruction publique*, il s'agit là d'une décision qui appartient au directeur d'école. Le Conseil des commissaires n'a donc pas à se prononcer sur la question ni à donner d'orientation aux directeurs et directrices d'école.

### **6. POINTS DE DÉCISION**

*Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter immédiatement les points 6.8 et 6.9.*

**6.8 Autorisation pour un appel d'offres sur invitation pour une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public pour l'enlèvement de la neige pour les unités administratives de la municipalité de Saint-Amable**

*Monsieur Dominic Arpin se joint à la séance par téléphone.*

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'appel d'offres public publié du 22 mai 2014 au 16 juin 2014 par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'enlèvement de la neige pour toutes les unités administratives;

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Considérant que la seule soumission reçue est 2,5 fois plus élevée que le prix du contrat octroyé il y a trois ans pour cette même municipalité;

Considérant les nouvelles compressions de près de 5,4 millions de dollars annoncées dans les paramètres financiers et les règles budgétaires 2014-2015;

Considérant l'article 13, alinéa 1, paragraphe 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant le *Règlement sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

**C-167-06-14**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

D'autoriser le Service des ressources matérielles à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement de la neige pour les unités administratives de la municipalité de Saint-Amable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.9 Suivi sur les propositions de partage des coûts d'opération des piscines des écoles secondaires Polybel et du Mont-Bruno**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant un élément du plan de retour à l'équilibre budgétaire voté par le Conseil des commissaires le 25 juin 2013 (résolution C-159-06-13) portant sur la gestion des infrastructures sportives de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la présentation de différents modes de gestion et d'opération des piscines situées à l'intérieur des écoles secondaires Polybel et du Mont-Bruno;

Considérant que le mode de facturation par l'entremise des protocoles ne permet pas à la Commission scolaire des Patriotes de couvrir les frais de fonctionnement des piscines en regard de l'importance de l'utilisation des infrastructures par les citoyens;

Considérant les rencontres tenues entre les élus et les administrateurs de la Commission scolaire des Patriotes et ceux des organisations concernées afin d'annoncer que le statu quo n'était plus possible compte tenu des compressions budgétaires annoncées et à venir;

Considérant le dépôt au 23 mai 2014 de propositions de partage des coûts d'opérations des piscines à la Ville de Beloeil et à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant le refus par la Ville de Beloeil, le 16 juin 2014, de la proposition de partage des coûts équitable et basée sur l'utilisation au prorata des différents utilisateurs de la piscine, soumise par la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'accord de principe favorable donné par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville relativement à la proposition pour un partage des coûts, équitable et basé sur l'utilisation au prorata des différents utilisateurs de la piscine, soumise par la Commission scolaire des Patriotes, mais dont certains éléments doivent encore être discutés.

**C-168-06-14** Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De mandater la direction générale et le Service des ressources matérielles pour poursuivre les discussions en vue d'arriver à des ententes de partage des coûts d'opération des piscines;

De rendre compte au Conseil des commissaires lors de la séance en ajournement du 26 août 2014 d'une entente de partage des coûts d'opération entérinée par les conseils municipaux des villes de Beloeil et de Saint-Bruno-de-Montarville;

D'autoriser le Service des ressources matérielles, à défaut de l'obtention d'ententes satisfaisantes au plus tard le 26 août 2014, de procéder aux analyses techniques en vue de la transformation des piscines en plateaux sportifs de type gymnase pour le début de l'année scolaire 2015-2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur Dominic Arpin quitte la séance.*

*Monsieur Gaétan Marcil se joint à la séance.*

Direction générale

## **6.1 Rapport du Comité d'évaluation du directeur général**

### **Huis clos**

**C-169-06-14** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 48.

### **Retour à l'assemblée publique**

**C-170-06-14** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 10.

Considérant le rapport présenté lors de la séance de travail du 25 juin 2014;

**C-171-06-14** Il est proposé par madame Hélène Roberge :

Que le Conseil des commissaires prenne acte du rapport sur le plan d'action du directeur général, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles / période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014**

Madame Catherine Houpert, secrétaire général et responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC), présente ce point.

Considérant que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

Considérant que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1) à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis octobre 2008;

Considérant que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « Directive »), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013 et qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

Considérant que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014;

Considérant que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2014;

Considérant que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

Considérant que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

Considérant que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant qu'à la Commission scolaire des Patriotes, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, sont partagées entre le Conseil des commissaires, le Comité exécutif et le directeur général et que chacun doit procéder à la reddition de comptes pour les autorisations qu'ils ont respectivement données au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014;

Considérant les explications fournies par le service responsable de la reddition de comptes et par la responsable de l'observation des règles contractuelles;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la Commission scolaire des Patriotes ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

**C-172-06-14**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

D'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la Loi sur les contrats des organismes publics, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

De mandater la présidente à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive;

De transmettre, au plus tard le 30 juin 2014, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service du secrétariat général et des communications

### **6.3 Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossiers d'août**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 août 2014.

### **6.4 Rémunération des commissaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 6 novembre 2014**

Considérant qu'une élection scolaire générale aura lieu le 2 novembre 2014 et que les commissaires présentement en poste le demeureront jusqu'au 6 novembre 2014 inclusivement;

Considérant que l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil des commissaires est fixée par décret, sur une base annuelle, à 279 063 \$ pour l'année scolaire 2014-2015;

Considérant que les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil des commissaires afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil ainsi qu'aux séances du Comité exécutif doivent être remboursés à même cette enveloppe de rémunération globale;

Considérant qu'à cette fin, le montant du salaire de chaque commissaire est établi de façon à conserver une partie de l'enveloppe globale de rémunération, afin de rembourser ces frais de kilométrage;

**C-173-06-14**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

D'établir comme suit, la rémunération des membres du Conseil des commissaires, sur une base annuelle, étant entendu que cette rémunération sera versée uniquement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 6 novembre 2014 inclusivement :

— La présidente du Conseil :	38 845,93 \$
— Le vice-président du Conseil :	16 674,80 \$
— Le vice-président du Comité exécutif :	13 273,78 \$
— Les six autres membres du Comité exécutif :	10 723,01 \$
— Les dix-huit autres membres du Conseil :	7 452,77 \$

De rembourser les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil ainsi qu'aux séances du Comité exécutif, à même l'enveloppe globale de rémunération.

De partager le reliquat de cette enveloppe, si un tel reliquat existe au 6 novembre 2014, de façon égale entre les commissaires en poste à cette date.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

**6.5 Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511)**

**6.5.1 Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le territoire 1 desservant les villes de Chambly, Carignan, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville**

Monsieur Stéphane Ouellet, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Chambly, soit plus de 515 élèves pour les cinq prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique, associées à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sur le nombre de locaux de classe requis;

Considérant que ce secteur se qualifie pour l'ouverture d'une classe de préscolaire 4 ans, en application des critères établis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mais que faute d'espace, aucune classe ne peut être ouverte;

Considérant que, dès la rentrée scolaire de septembre 2014, le secteur sera en déficit de sept locaux de classe;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Chambly en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra chaque année selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour être de trente (30) locaux en 2018-2019;

Considérant que la Ville de Chambly doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**C-174-06-14** Il est proposé par madame Isabelle Poisson :

Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Chambly d'une capacité de 4-24-0-2, soit 4 locaux de classe du préscolaire, 24 locaux de classe du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.5.2 Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le territoire 2 desservant les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil et Saint-Jean-Baptiste**

Monsieur Stéphane Ouellet, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'importance de la croissance démographique pour le territoire comprenant les secteurs de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Jean-Baptiste, soit plus de 421 élèves au cours des cinq prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique, associées à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sur le nombre de locaux de classe requis;

Considérant que, lors de la rentrée scolaire de septembre 2014, les secteurs d'Otterburn Park et de Mont-Saint-Hilaire seront déjà en déficit de dix locaux de classe;

Considérant que ce déficit de locaux se maintiendra chaque année selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que, même si les secteurs adjacents de Beloeil, McMasterville et Saint-Jean-Baptiste pourraient accueillir les surplus d'élèves des secteurs de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park en septembre 2014, le territoire dans son ensemble sera en déficit net de dix-huit (18) locaux en 2018-2019;

Considérant que la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**C-175-06-14** Il est proposé par madame Peggy Black :

Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Mont-Saint-Hilaire d'une capacité de 3-18-0-2, soit 3 locaux de classe du préscolaire, 18 locaux de classe du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.5.3 Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le territoire 3 desservant les villes de Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Saint-Marc-sur-Richelieu**

Monsieur Stéphane Ouellet, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Saint-Amable, soit plus de 359 élèves pour les cinq prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique, associées à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sur le nombre de locaux de classe requis;

Considérant « l'indice de milieu socio-économique » (IMSE) calculé à partir de deux paramètres : la scolarité de la mère et le taux d'inactivité des parents sur le marché du travail qui confère à la ville un indice de 9, la rendant admissible au programme de réduction des ratios maître-élèves;

Considérant que, dès la rentrée scolaire de septembre 2014, la capacité d'accueil du secteur sera presque atteinte avec la disponibilité d'un seul local;

Considérant que ce secteur se qualifie pour l'ouverture d'une classe de préscolaire 4 ans, en application des critères établis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mais que faute d'espace, aucune classe ne peut être ouverte;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Saint-Amable en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra chaque année selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que la Ville de Saint-Amable doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**C-176-06-14** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :



Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Saint-Amable d'une capacité de 3-18-0-2, soit 3 locaux de classe du préscolaire, 18 locaux de classe du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.6 Demande d'ajout d'espaces 2014-2015 pour la formation professionnelle (Mesure 50512)**

Monsieur Stéphane Ouellet, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant les besoins de formation en Montérégie pour répondre à la demande de main-d'œuvre pour les opérateurs de machine à mouler où les perspectives d'emploi pour la région sont positives;

Considérant l'avis favorable d'Emploi-Québec en faveur de la Commission scolaire des Patriotes pour l'ajout du DEP 5193 – Conduite et réglage de machines à mouler;

Considérant la situation actuelle du Centre de formation des Patriotes quant aux espaces disponibles pour offrir la formation du DEP 5193 – Conduite et réglage de machines à mouler;

**C-177-06-14** Il est proposé par monsieur Pierre Baril :

Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour agrandir le Centre de formation des Patriotes d'une superficie d'environ 270 mètres carrés afin d'offrir le programme DEP 5193 – Conduite et réglage de machines à mouler.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.7 Demande d'autorisation de travaux et d'acquisition de servitude pour l'installation d'une station de vidange pour les véhicules récréatifs sur le terrain de l'école secondaire le Carrefour, à Varennes (lot 924)**

*Madame Brigitte Collin et monsieur Gaétan Marcil quittent la séance pour ce point.*

Monsieur Stéphane Ouellet, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la demande de travaux et d'acquisition d'une servitude pour l'installation d'une station de vidange pour les véhicules récréatifs sur le terrain de l'école secondaire le Carrefour (lot 924) par la Ville de Varennes;

Considérant la compensation financière de 2 741,30 \$ offerte par la Ville de Varennes en contrepartie de l'acquisition de la servitude pour l'installation d'une station de vidange pour les véhicules récréatifs;

Considérant que cette servitude ne nuit en rien aux activités courantes de l'école secondaire le Carrefour située sur ce terrain;

Considérant que l'ensemble des honoraires professionnels et des frais de publication associés à la constitution de ladite servitude sera assumé par la Ville de Varennes;

Considérant la relation de partenariat existante entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes;

**C-178-06-14** Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'autoriser la Ville de Varennes à procéder aux travaux requis pour l'installation d'une station de vidange pour les véhicules récréatifs sur le terrain de l'école secondaire le Carrefour;

De mandater le Service des ressources matérielles afin de conclure un acte de servitude en faveur de la Ville de Varennes;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cet acte de servitude, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Madame Brigitte Collin et monsieur Gaétan Marcil réintègrent la séance.*

#### Service des ressources éducatives

### **6.10 Politique relative aux projets pédagogiques particuliers**

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances depuis le 7 mai 2014;

Considérant les avis favorables reçus des instances ayant répondu à la consultation concernant la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers*;

Considérant que les annexes de la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* pourront être revues annuellement;

Considérant l'analyse du dossier lors de la séance de travail du 25 juin 2014;

**C-179-06-14** Il est proposé par monsieur Pierre Baril :

D'adopter la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* telle que déposée, laquelle remplace la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers* qui avait été adoptée le 26 mai 2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Madame Reine Cossette quitte la séance.*

#### Service des ressources financières

### **6.11 Demande d'autorisation pour adopter un budget déficitaire**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que le projet de règles budgétaires et les paramètres budgétaires pour consultation ont été reçus tardivement, soit le 13 juin dernier;

Considérant les compressions budgétaires majeures imposées à la Commission scolaire des Patriotes par ces règles et paramètres budgétaires;

Considérant que les règles et paramètres budgétaires initiaux seront sensiblement identiques au projet de règles budgétaires et aux paramètres budgétaires pour consultation;

Considérant qu'en date du 13 juin 2014 les encadrements financiers 2014-2015 de la Commission scolaire des Patriotes étaient adoptés et que le processus relatif à l'adoption des plans d'effectifs était trop avancé pour permettre leur réduction;

Considérant qu'en vertu de l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions qu'il détermine, autoriser une commission scolaire à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes prévoit déposer un budget pour l'année 2014-2015 ayant des dépenses supérieures aux revenus d'environ 5 500 000 \$;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes ne dispose plus de surplus qu'elle pourrait s'approprier pour l'aider à équilibrer son budget ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes révisera son plan de redressement pour le retour à l'équilibre budgétaire afin de tenir compte des nouvelles compressions imposées pour l'année 2014-2015 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**C-180-06-14** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour qu'il autorise la Commission scolaire des Patriotes à adopter un budget pour l'année 2014-2015 qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus.

Monsieur Alain Langlois demande le vote :

Votent pour : 19

Vote contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Madame Reine Cossette réintègre la séance.*

## **7. POINT D'INFORMATION**

Néant.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **8.1 Hommage à un commissaire pour ses 25 ans de service**

Madame Hélène Roberge souligne les 25 ans d'engagement de monsieur Jean-François Rabouin, à titre de commissaire, successivement aux commissions scolaires de Varennes, de l'Eau-vive et des Patriotes.

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de féliciter monsieur Jean-François Rabouin pour ces années d'implication.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

Néant.

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

## ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Participation au CA et au CÉ de la CRÉ Montérégie Est
- Rencontre avec le maire de Carignan et deux conseillers municipaux, en compagnie du directeur adjoint responsable du secteur, au sujet du plan de répartition des élèves d'un secteur de Carignan
- Rencontre avec le député de Borduas en compagnie du directeur général

## ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le Sorel-Tracy Express au sujet de la décision du Conseil des commissaires concernant la scolarisation des élèves de Contrecoeur au secondaire
- Entrevue à la radio 98,5 au sujet de la taxe scolaire et du financement des commissions scolaires
- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet de la péréquation et de la taxe scolaire

## ACTIVITÉS CSP

- Gala des élèves de classes d'enseignement spécialisé de l'école secondaire De Mortagne
- Soirée de collation des grades des finissants de l'école secondaire du Mont-Bruno
- Soirée de remise des diplômes aux finissants de l'École d'éducation internationale
- Participation au lancement du CD « Listen up » des élèves de l'école orientante l'Impact

## ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- FCSQ : Colloque sur la qualification et la formation de la main-d'oeuvre et assemblée générale
- RCSM : Remise des médailles d'argent et de bronze de la FCSQ

Madame Hélène Roberge annonce son intention de se porter candidate à la présidence de la Commission scolaire des Patriotes lors de l'élection scolaire générale du 2 novembre 2014.

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **12.1 Parole aux commissaires-parents**

Madame Isabel Godard fait état de l'évaluation positive faite par les membres du Comité de parents concernant leur année de participation au sein de ce Comité.

Monsieur Jocelyn Plante fait état de sa participation à la remise des prix Méritas à l'école secondaire de Chambly.

### **12.2 Parole aux autres commissaires**

Madame Carole Vigneault fait état de la contribution de la Fondation de l'école secondaire du Mont-Bruno au développement d'un projet d'aménagement de la cour de cette école.

Monsieur Gaëtan Labelle fait état de sa participation à la remise de diplômes de l'École d'éducation internationale.

Monsieur Richard Bourgoïn fait état de sa participation à une conférence du Dr Gilles Julien, sur la pédiatrie sociale.

Monsieur Alain Langlois remercie l'ensemble du personnel des établissements et du centre administratif de la Commission scolaire des Patriotes pour le travail réalisé tout au long de l'année.

### 13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**C-181-06-14** À 22 h 15, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 26 août 2014 à 20 h 30, au centre administratif situé au 1216 rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/lc